

Déclaration d'arrivée d'une autre commune du Luxembourg: Pièces à produire

Document d'identité valide :

- Carte d'identité valable
- Passeport valable

Preuve d'un logement adéquat :

- Contrat de bail
- Certificat d'hébergement
- Acte de vente / preuve d'acquisition

Déclaration d'arrivée venant de l'étranger: Pièces à produire

Document d'identité valide :

- Carte d'identité valable
- Passeport valable

Preuve de l'état civil :

- Acte de naissance intégral (international)
- Acte de mariage / Livret de famille
- Jugement de divorce

*Tous les actes de l'État Civil sont à fournir en français, allemand ou anglais, dans le cas contraire il faudra laisser faire la traduction conforme par un traducteur assermenté au Luxembourg.

Preuve d'un logement adéquat :

- Contrat de bail
- Certificat d'hébergement
- Acte de vente / preuve d'acquisition

Résidence officielle antérieure :

- Déclaration de départ de Belgique, France, Allemagne
- Déclaration sur l'honneur pour tout autre pays